50e Année - No 3584 - Le No 0.30 c. PARAIT LE SAMEDI 9 Juillet 1938.

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 14 francs.
Autres départements ..... 16 francs.
Etranger ..... 25 francs.
On s'abonne dans tous les Bureaux de — Poste —

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Téléphone 1.48. R. C. Sisteron 117. C.-C. P. Marseille 156-30.
Fondateur : A. TURIN — Directeur : M.-PASCAL LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), et à l'Agence de publicité CHIMOT, 3, rue d'Ambroise, PARIS, 2e *et au Bureau du Journal.*

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 2,15
Réclames, (la ligne) 1,50
Commerciales, (la ligne) 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.

A LA CITADELLE

APRÈS "CARMEN"

La représentation de CARMEN à notre Théâtre de plein air avait lieu Dimanche dernier. Elle se doublait d'une manifestation de reconnaissance envers Prosper Mérimée qui fut, comme l'a dit souventes fois *Sisteron-Journal*, Inspecteur général des monuments historiques en France et nous conserva les vieilles tours qui défient encore les siècles à venir après avoir été témoins oculaires des siècles passés et des évènements qui s'y rattachent.

Cette cérémonie, qui avait lieu Samedi soir, consistait en la pose d'une plaque commémorative en marbre posée sur la tour qui voisine la place de l'Eglise, sur laquelle on lit :

A la mémoire
de
PROSPER MERIMEE
de l'Académie Française
Inspecteur des Monuments
Historiques
Ami des Monuments de Sisteron

Cette cérémonie bien simple réunissait autour du micro Marseille-Provence venu tout exprès, outre l'animateur de cette manifestation Marcel Provence, mais encore MM. Honnorat et de Courtois, sénateurs, la grande cantatrice Mme Ninon Vallin, M. Micheletti de l'Opéra-Comique qui chanta un fragment de *Carmen*, M. Louis Maubert de Cannes, délégué de la société des Amis de Mérimée et d'un auditoire attentif qui applaudit Messieurs les Sénateurs dans leur discours, M. Micheletti, M. Maubert qui salua la mémoire de Mérimée et M. Paret, maire de Sisteron qui parla au nom de la ville.

Cette manifestation de reconnaissance n'était que le préliminaire de la représentation de *Carmen* qui devait avoir lieu le lendemain et qui fut la plus belle des belles données antérieurement dans notre plein air.

∴

La représentation de "Carmen"

Une chanson provençale qui ne date pas d'aujourd'hui puisque nous la connaissons de longue date dit : « lou mistrau es un gai coumpaïré ». Ce n'est pas toujours vrai, bien des fois nous l'avons entendu « souffler » alors que nous l'aurions voulu bien loin.

Que peut-on contre le mistral ? Rien. Aussi le parti le plus sage est de ne pas trop y faire attention et de jouer quand même. C'est ce qu'on fit l'année dernière, c'est ce qu'on a fait cette année.

Mais le grand animateur Marcel Provence sait regarder les choses de face. Son choix fut merveilleux, au point de vue artistes, l'orchestre de composition recherchée fit merveille sous la baguette de M. Gazay, aussi le public ne ménagea pas ses applaudissements qui allèrent aux musiciens comme aux interprètes de Carmen quand ils s'appellent Ninon Vallin Micheletti et Legros.

Notre Théâtre Municipal donnait donc Dimanche dernier le spectacle le plus grandiose qui ait été permis de voir jusqu'ici devant un public nombreux avec une figuration allant jusqu'à une centaine de personnages environ.

Le chef-d'œuvre de Bizet fut joué de façon merveilleuse ; les vedettes qui participaient au succès de Carmen étaient de celles qu'on écoute toujours et que l'on applaudi longtemps avec plaisir car il ne nous sera pas permis de les entendre chaque année. Aussi la presse quotidienne régionale ne tari pas d'éloges sur le succès obtenu par la pièce, par les artistes en général et par l'orchestre.

∴

Voici ce que dit *Marseille-Matin*, sous la plume de M. Delest :

« Ce fut une très belle représentation qui fut donnée dimanche après-midi, sur le Théâtre de plein air de Sisteron. En grand seigneur qu'il sait toujours être, Marcel Provence auquel dans longtemps, Sisteron élèvera un buste qui, espérons-le sera un peu plus respecté que celui de ce pauvre Paul Arène, avait fait appel à la cantatrice la plus parfaite et la plus impeccable de nos jours. Mme Ninon Vallin, qui détient toujours le sceptre d'Impératrice du chant. Mme Ninon Vallin a une voix qui peut tout lui permettre, comme jadis Geneviève Vix, elle a voulu « tâter » à Carmen et, ma foi, elle y a fort bien réussi. Son succès a été des plus éclatants, le théâtre improvisé, plein à craquer, l'a littéralement acclamée. Il y avait tellement de monde que Marcel Provence se serait certainement enrichi s'il ne lui avait fallu subir l'assaut indécent des « resquilleurs » officiels. Il a inscrit un coup d'audace et un triomphe de plus à son actif.

« Mme Ninon Vallin avait en M. Micheletti le meilleur des partenaires. Le brillant ténor est titulaire du rôle de Don José à l'opéra-comique. Sa voix ardente, métallique est la véritable voix de plein air. Il a jonglé avec les phrases ardentes de l'amant de la Zingara et a vraiment été superbe. A certains moments, il a même dominé la représentation.

« Le rôle du Toréador n'a aucun secret pour Adrien Legros, beau chanteur et beau comédien. Suivant son habitude, il a été parfait. Il s'est joué de l'air du deuxième acte et l'a enlevé avec un véritable brio ».

∴

De notre collaborateur Georges Géminard :

« Il n'y eut qu'une ombre au tableau : l'absence d'un certain nombre de spectateurs retenus, à tort, par la crainte du vent, car l'on entendit fort bien.

« Carmen » se trouva à merveille dans le vieux et farouche cadre de la Citadelle. Le va et vient des deux picadors à cheval dans le fond contribua excellement à créer l'atmosphère ainsi que le bariolage de couleurs des jeunes figurants sisteronnais mués en *chiquillos*.

« Ninon Vallin, dans Carmen, fut l'âpre, l'ensorcelante bohémienne que nous attendions. A son jeu très nuancé, elle joignit une voie chaude pleine, ruisselante du soleil des sierras. Elle eut la fureur et le sourire, l'emportement et la féminité, elle fut fauve et féline, et mourut magnifiquement.

« Elle eut en Micheletti, un Don José d'une prestance irréprochable, d'un jeu parfait, d'une voix égale à la sienne, et il serait difficile, en effet, de dire laquelle l'emporte des deux, soit par l'ampleur, soit par l'intensité, soit par le charme...

« Délicieuse Micaëla que cette bleu : sa toque était bleue — d'un Deba... Elle laissa une impression de bleu pâle et un peu vert — sa jupe était bleue, ses yeux étaient douloureusement bleus et son âme fut bleue comme il convient à une pure, bonne, généreuse et aimante jeune fille. Quant à sa voix, ce furent des fluidités d'eau bleue qui joue dans l'harmonieux caprice d'une montagne de rêve.

« Pauvre petite sacrifiée !

« Adrien Legros ne justifie pas son nom car il est plutôt svelte, mais sa voix, elle, est à la hauteur de la réputation qui le précédait. C'était quelque chose de grave, de profond, de passionné, quelque chose qui sentait la « maturité » qu'on ne peut pas dépasser.

« Il convient de trier, parmi les rôles secondaires, Mlle Calvi, dans Frasquita, dont le registre est étonnant et fait songer aux vers du poète :

Comme une aiguille d'or qui toujours enfilée
Coudrait les bords du ciel au bord de la vallée.

« Les chœurs épousèrent l'orchestre et l'orchestre épousa l'âme de Bizet.

« Les amateurs d'art chorégraphique furent servis à souhait. Mlle Alexandra dansa la Flamenca et d'autres danses espagnoles en Andalouse qui aurait passé par la vieille Athènes. Son corps scuptural, du reste, ajoutait un charme plastique à ses évolutions et elle fut bissée d'enthousiasme.

« Du soleil, de l'amour, du sang, de la mort... Tout cela dans une sorte de frénésie accablante, telle fut la « Carmen » qu'on nous donna Dimanche à la Citadelle.

« Nous sommes obligés de noter, cependant, qu'un bon nombre de spectateurs, parmi les plus réceptifs, garde la nostalgie des représentations classiques ou romantiques antérieures. »

∴

Le Petit Marseillais ajoute :

« Mme Ninon Vallin, longuement acclamée à son arrivée en scène, fut l'admirable *Carmencita* que l'on sait. L'illustre artiste a tenu tête avec vaillance au mistral déchaîné. La quinzaine prochaine, à la demande de S. M. la reine d'Angleterre, elle chantera à l'Elysée. Souhaitons-lui un meilleur temps. Micheletti fut un excellent *Don José*.

« M. Legros, *Escamillo*, fut acclamé par ses auditeurs fidèles. MM. Murcy et Celano eurent leur part de succès, ainsi que M. Delaurme que l'on retrouvera le 7 Août prochain devant la Tour Brune d'Embrun. Mlles Deba, Calvi et Gaby Castrix furent ravissantes et bien chantantes.

« M. Marcel Castrix, qui campa un pittoresque *Dancaire* anima une mise en scène somptueuse, telle que la Citadelle n'en connut jamais.

« Les costumes, au nombre de cent vingt, étaient neufs et resplendissants. La danseuse Alexandra dut bisser ses danses espagnoles.

« Joli succès des chœurs de l'Opéra de Marseille et des *Pupilles des Touristes des Alpes*, dirigés par le maestro Izard et pour les pigeons du *Messager Alpin*.

« La figuration ample et ordonnée fit merveille. Le succès des picadors fut considérable. Ils se détachaient sur les remparts de Séville avec couleur. Le public fit de longues et chaleureuses ovations

« Des fleurs furent offertes à Mme Ninon Vallin par M. Maubert et Mme Massot-Devèze.

« Parmi les personnalités présentes MM. Babillot, préfet des Basses-Alpes ; André Honnorat, sénateur, ancien ministre ; Pierre de Courtois, sénateur, président du Conseil Général ; Baron et Marcel Massot, députés ; Emile Paret, maire, conseiller général ; Justin Rolland et Louis Turcan, adjoints au maire ; Devaud, secrétaire général de la préfecture ; Chassaigne, sous-préfet ; Reymond président de la Commission départementale ; Martin Bret, conseiller général ; Georges Bailhache, archiviste départemental ; Lapuyade, procureur de la République à Digne ; le juge de Cruzel ; Rivaud, architecte des monuments historiques ; Borel, notaire à Manosque ; docteur Romieu, maire de Digne, conseiller général ; Rambaud et Comte, conseillers municipaux de Gap ; Alfred et Louis Maubert, de Cannes, délégués de la Société des Amis de Mérimée, etc..., etc...

« En somme, succès considérable. Seul le résultat matériel est peu brillant et nous assurons M. Marcel Provence de notre sympathie dans ses difficultés. Souhaitons-lui meilleur succès ailleurs et demandons-lui de ne se point décourager. L'estime de tous les amis sincères du théâtre lui est acquise pour la belle œuvre qu'il a conduite avec ardeur et désintéressement.

« Le théâtre de la Citadelle doit se maintenir au premier rang. Faisons des vœux pour des circonstances plus favorables à l'avenir. »

Société Fraternelle des Bas-Alpins de Paris

BANQUET
EDOUARD DALADIER
PAUL REYNAUD, JULES JULIEN

Tous les Postes d'Etat, et notamment les Postes Marseille-Provence Nice-Côte d'Azur et Grenoble-Dauphiné, diffuseront mardi prochain, 12 Juillet, entre 22 et 23 heures, les discours prononcées au cours du Banquet de huit cents couverts que les Provençaux de Pairs ont organisé au Palais d'Orsay en l'honneur du Président du Conseil, Edouard Daladier, Enfant de Carpentras ; du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Paul Reynaud, Enfant de Barcelonnette ; du Ministre des P. T. T., Jules Julien, Enfant d'Avignon.

Nos lecteurs pourront ainsi entendre successivement le Sénateur de Courtois, Président des Bas-Alpins Paris, parlant au nom de toutes les Société Provençales ; le Président Edouard Daladier ; le Ministre Paul Reynaud et le Ministre Jules Julien.

La partie culinaire sera assurée par le Maître bien connu Henri Reboul, Président de la Société « La Veno d'Aïet », laquelle groupe plus plus de 500 Cuisiniers à Paris.

La partie chorale sera confiée à des Artistes Provençaux des Théâtres Nationaux qui, en fin de soirée, chanteront « La Coupo Santo » reprise au refrain par tous les convives.

Le rôle de Speaker sera tenu par l'écrivain conférencier Emile Roux Parassac, Président des Hauts-Alpins de Paris et, par ailleurs, un orchestre méridional fera entendre, au cours du Banquet, les airs Provençaux les plus populaires.

Chronique Sportive

PEDALE SISTERONNAISE

SOUVENIR EMILE MASSOT
3e, 4e et débutants

C'est la date du 14 Juillet que la Pédale Sisteronnaise a choisi pour faire disputer cette épreuve réservée à nos jeunes. Parmi ceux-là nous avons quelques révélations qui vont vouloir se départager leur différend nous voulons parler de Massot, Gomez, dont nous avons encore leurs belles courses en mémoire, et tant d'autres qui arrivent de pied ferme, tel Farine, Escanet, Bernard, et surtout les Manosquins qui veulent tenir la dragée haute. Nous sommes assuré de ce fait d'un grand succès sportif sur tout le parcours généreux de primes qui nous sont déjà affectées.

De façon à trancher tout différend entre coureurs et clubs, les officiels ont tous été choisis en dehors de la Pédale Sisteronnaise.

Le parcours est le suivant : départ à 14 heures devant la demeure du regretté Emile Massot, faubourg de la Beaume, Ribiers, Châteauneuf de Chabre, Baret-le-Bas, Sèderon, Saint-Vincent, Noyers (50 francs de prime offerts par la municipalité), Sisteron, arrivée à la gare.

Les Prix : 1er 150 ; 2e 100 ; 3e 60 ; 4e 40 ; 5e 30 ; 6e 20.

Plusieurs prix en nature et primes.

Les engagements sont reçus jusqu'au 12 Juillet à 18 heures, au siège de la P. S., Bar du Midi, à Sisteron.

© VILLE DE SISTERON

A Moscou, un chansonnier condamné à être pendu chantait en allant au supplice.

« Journaux »

CHANSON

air : *Le Pendu.*

Un chansonnier qu'on vient de pendre
Dans les environs de Moscou
Chantait, à ce qu'on laisse entendre,
Ayant déjà la corde au cou.
C'était sans doute la romance :
« Tu m'as donné le grand frisson ».
Preuve qu'il n'y a pas qu'en France
Que tout fini par des chansons. (bis)

II

Maintenant il se peut qu'il ponde
Encore des refrains divers
Car n'es-ce pas, dans l'autre monde
Il va faire à nouveau des... vers.
Mais là, c'est sous un pseudonyme
Qu'il débitera ses couplets.
Ayant été pendu, ses rimes
Il devra les signer... J. B. (bis)

III

« On lui serra les amygdales
Dit-on, au pauvre rimailleur
Avec que sa « corde vocale »
Impossible, c'est une erreur,
On sait qu'il faut pour pendre un homme
Un filin dur comme l'acier.
Et la « corde vocale », en supplice
Est faible chez un chansonnier (bis)

IV

Chacun veut manger dans la vie
Son pain, beaucoup de beurre avec,
Et tout chansonnier a l'envie
De défendre aussi son bifteck.
Quand tant « décrochent leur pitance »
Lui, connut le malheureux sort,
D'être « accroché à la potence »
On dit même qu'il en est mort (bis)

V

Je pourrais sur cette aventure
Faire bien des mots folichons
Mais vous ne sauriez, je l'assure,
Si c'est de la... « Hart » ou du cochon.
Donc j'arrête là mes services.
Je crains qu'entendre ma chanson
Pour vous ne devienne un somme,
Plus cruel que la pendaison ! (bis)

UNE JOYEUSE ÉQUIPE

Dimanche dernier, l'équipe de rugby d'une grande préfecture du midi regagnait son pays après un match particulièrement disputé.

Le train à peine arrêté, un compartiment est littéralement pris d'assaut par le « quinze méridional » et les joyeux lurons l'emplissent déjà de leur accent ensoleillé, lorsque l'un d'eux s'écrie :

— Té ! Et Baptistin ? où est-il passé, ce pitchoum ?

— Bonne mère ! répond un grand gaillard, pourvu qu'il revienne à temps ! C'est lui qui est allé chercher nos cigarettes.

Il n'a pas plutôt dit ce mot que le train s'ébranle. Aussitôt quatorze paires d'yeux aperçoivent par la portière notre Baptistin qui fonce à toutes jambes sur le quai, un gros paquet sous le bras en guise de ballon ovale... Il était temps !

— Et un essai pour l'équipe, un ! crie le sportif en jetant son paquet dans le wagon avant de sauter lestement sur le marchepied.

A peine essoufflé, Baptistin prend place et commence la distribution.

— Je l'ai presque dévalisé, ce pôvre débitant. Des Gauloises, des Gitanes, des Celtiques, toutes les bonnes cigarettes françaises y ont passé !

— Préparez vos sous, les enfants ! D'abord les fumeurs de Maryland : voilà des Gitanes à 4 frs 50 et des Celtiques jaunes à 4 frs 75.

« Et maintenant, Mesdames et Messieurs, continue-t-il sur le ton d'un camelot, qui veut du Caporal? Des Gauloises à 3 francs, c'est pour rien ! Et des Gitanes à 3 frs 50. Et encore des Celtiques à 3 frs 50 les 20 « pour les finir » ! Il y en a pour tous les gouts des tabacs de la Régie... Et regardez-moi çà si c'est gros, si c'est bien roulé, ces Gitanes et ces Celtiques. Çà c'est de la cigarette, d'une qualité toujours régulière. Vive la Régie ! »

Sur ces bonnes paroles, le train continue sa route vers le sud dans un nuage de fumée... auquel répond un modeste écho, le panache parfumé des bonnes cigarettes de la Régie Française.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Fête du 14 Juillet. — Mercredi 13 Juillet à 21 heures 30, Rue de Provence : Concert Musical par les Touristes des Alpes.

Jeudi 14 : Cours Melchior-Donnet à 9 heures 30, Grand Concours de Boules doté de 300 francs de prix, plus les mises.

à 21 heures 30 : Grand Feu d'Artifice ;

à 22 heures : Place de la Mairie, Grand Bal Public.

Légion d'Honneur. — Dans une récente promotion dans l'ordre de la Légion d'Honneur parue au Journal Officiel du 29 Juin dernier, nous relevons avec plaisir le nom de notre excellent camarade et ami Ribotta François, grand blessé de guerre, ex-Secrétaire général au comité départemental des Mutilés, Combattants et Victimes de la guerre des Basses-Alpes, nommé Officier de la Légion d'Honneur.

Nul mieux que notre ami ne méritait cette haute récompense et nous savons trop quelle estime générale l'entourait, quelle sympathie sincère il savait s'attirer pour ne pas applaudir vigoureusement à cette marque d'honneur.

Les membres du Conseil de l'A. M. A. C. et V. G. de Sisteron adressent à leur camarade et ami Ribotta leurs bien sincères félicitations.

Collège Paul Arène. — La Distribution des Prix du Collège « Paul Arène » aura lieu dans la salle du Théâtre des Variétés, le Mercredi 13 Juillet à 9 heures, sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet de Forcalquier.

Les Parents des élèves et les amis du Collège sont cordialement invités à cette cérémonie.

FOIRE. — Après-demain, Lundi, grande foire à Sisteron.

Enquête de commodo et incommodo. — En exécution des prescriptions de l'arrêté de M. le Sous-Préfet en date du 1er Juillet 1938, une enquête de commodo et incommodo est ouverte à la Mairie de Sisteron relativement à la vente d'une partie du domaine de Châtillon, d'une contenance de 52 hectares, 66 ares, 17 centiares, située sur la Commune de Ribiers (Hautes-Alpes).

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations des parties intéressées resteront déposés au Secrétariat de la Mairie du 4 au 11 Juillet inclus.

Croix Rouge Française. — Le comité de Sisteron a le plaisir de rendre compte de son activité ainsi que des résultats obtenus pendant le Premier Semestre 1938.

Consultations de Nourrissons très suivies par les Mères ; 20 nouveaux enfants ont été inscrits ; 223 ont été présentés.

Aide aux Mères qui suivent notre consultation : en cours de semestre nous avons délivré : 113 bons de Pharmacie, pour une valeur de 2.004 frs 50 ; 196 boites de farines spéciales (273 frs 30) ; 91 boites de lait concentré sucré (209 frs 30) ; 35 boites de lait sec (122 frs 50) ; 40 lainages (400 frs) ; 22 objets de layette (122 frs 50).

Héliothérapie, 84 applications de Rayons Violets ont été exécutés par nos soins, sous la surveillance des Médecins.

Pouponnière. 674 journées de présence ont été relevées à la Garderie.

Visites domiciliaires. 782 visites ont été faites aux enfants, au cours desquelles 609 pansements et Soins divers ont été exécutés suivant les indications du Médecin, pour lequel nous sommes un auxiliaire précieux. En outre nous avons donné 88 séances de Culture Physique Médicale.

Le Comité.

AVIS

Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui sont adressées, Monsieur BAROUX, photographe à DIGNE, se tiendra à la disposition de son estimée clientèle à son atelier, 3, Rue Droite, au 2e Etage, le Lundi Jour de Foire, de 9 heures à midi.

Amicale des Anciens Marins. — Sortie-Croisière à l'Ile de Porquerolles, le 17 Juillet. — Tous les anciens marins, leurs familles et sympathisants doivent s'inscrire au Café de Provence, qui d'après le nombre organiserait un car de Sisteron à Toulon.

∴

Les Iles d'Hyères, ainsi appelées à cause de leur proximité de cette ville dont elles sont trois sections administratives, s'étendent le long de la côte du Var sur une longueur de 35 kilomètres.

L'Ile de Porquerolles, véritable grain de beauté sur la Méditerranée Elle est des 3 iles, son seulement la plus remarquable, mais aussi la plus belle, tant par la variété de ses sites que par le saisissant contraste de ses vastes plages, toutes ombragées et de ses hautes falaises, les micaschistes, très répandus, projettent sous les reflets solaires de véritables étincellements d'or. La magnificence de ses forêts, la profusion de ses fleurs les collines boisées de pins d'alep et de chêne-vert, chêne-liège, lentisque, genevriér, yucca, mimosa, oranger, mandarinier, citronnier, vignes et autres arbres des pays chauds, rappellent par sa totalité et son cachet exotique les pays Orientaux et nord-africains.

C'est surement au-dessus des plages de Porquerolles que, suivant l'expression de notre grand Mistral, s'échappa de la main de Dieu le pinceau dont il azurait la voute du ciel et qui bleuit en s'y perdant, les eaux de la Méditerranée.

Qui n'a pas vu Porquerolles désire la connaitre, et qui la connait désire y revenir.

René ROCHE,
Président du S. I. de Porquerolles,
délégué au T. C. F.

Pharmacie de Garde. — Demain pharmacie Charpenel, rue de Provence.

Jeudi 14 Juillet, pharmacie Bœuf, rue Droite.

Amicale des A. C. du 163e R. I. C'est au 17 Juillet qu'à été reporté le délai extrême d'inscription au voyage collectif qu'organise du 12 au 17 Août prochain, l'Association amicale des anciens combattants du Cent-Six-Trois (163e R. I.) dans les anciens secteurs d'Alsace-Vosges et Flirey.

L'itinéraire mènera non seulement les participants sur les lieux où se livrèrent de durs combats, tels Aitkirch, le Vieil Arman, Bitschewiller, le Linge, le Viélu, la Fontenelle, Sens et Flirey, mais encore traverseront toute la ligne des crètes des Vosges et prévoit la visite des Lacs Vosgiens, de Géradmer, Strasbourg et Nancy. L'Amicale adresse le plus pressant appel à tous les adhérents, futurs adhérents, sympathisants et leurs familles, pour qu'ils se joignent aux membres déjà inscrits et n'attendent pas le dernier jour pour s'inscrire, soit au siège, 42, rue Vacon, Marseille, soit chez M. Lévesque, 15 Place de la Mairie à Sisteron.

Allocations Familiales Agricoles. — En vertu du décret-loi du 31 Mai 1938, tous les employeurs agricoles sont obligés de s'affilier, sans aucun retard, à une Caisse Agricole de compensation, même s'ils font faire moins de 75 journées par an.

Par contre, les employeurs faisant faire moins de 75 journées par an recevront de l'Etat, tout comme pour leur Police-Accident du Travail, une bonification de cotisation pouvant atteindre le 50 °/° de la cotisation.

Pour tous renseignements complémentaires, écrire à l'Union des Syndicats Agricoles des « Alpes et Provence » 15, rue Edmond Rostand, à Marseille, qui renseigne gratuitement sur toutes questions professionnelles (Allocations Familiales, Assurances Sociales, Congés Payés, Statuts Viticoles, Office du Blé, etc...) et solutionne avec soin chaque cas personnel, bien souvent complexe en la législation actuelle.

LES ALMANACH DE *LISETTE* et *PIERROT* 1939 sont en vente à la Librairie Lieutier.

MOTOCYCLISTES ! !

Avant tout achat...

Pour vos réparations

Vélos, Motos, Machines à Coudre

allez chez...

ROME Marin

Rue Saunerie — SISTERON

Vous aurez toujours satisfaction

POUR VOS TIMBRES
en CAOUTCHOUC, en CUIVRE, et DATEURS

adressez-vous à la
Librairie LIEUTIER — SISTERON

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

CHIRURGIEN-DENTISTE

13, Rue de Provence — SISTERON

Cabinet ouvert tous les jours

Les dixièmes de billets de la Loterie Nationale

8me TRANCHE 1938

sont en vente à la Librairie LIEUTIER, rue Droite, SISTERON.

SOURRIBES

Monsieur Honnorat, sénateur, ancien Ministre, qui s'est occupé de la construction d'un canal d'irrigation à étbalir dans notre commune, a reçu de M. le Ministre de l'Agriculture la lettre suivante :

Paris, le 29 Juin 1938.

Monsieur le Ministre
et Cher Collègue,

Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par la Commune de Sourribes en vue de l'exécution d'un projet de construction d'un canal d'irrigation.

Je suis heurex de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette Commune une subvention, payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 40 °/° des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 52.000 francs.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et Cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'Agriculture,

Signé : QUEUILLE.

IMPORTANT TRICOTAGE devant installer succursale dans région, demande de suite

Façonnières

pour fabrication chaussettes et pullovers à domicile. Travail assuré toute l'année par contrat. Machines en location et location-vente. Apprentissage gratuit. Ecrire : TRICOTAGE DE L'EST, 6, rue Pierre-Perrat, à METZ (Moselle).

VARIETES-CINEMA

Cette semaine :

En première partie :

LAUREL et HARDY
les deux as du rire dans

Bons pour le service

Leur meilleur film
60 minutes de folle gaieté

Deuxième partie :

William POWELL
Rosalind RUSSEL
dans

Code Secret

Une affaire d'espionnage ne ressemblant en aucune façon à celles déjà vues. Ce film réalisé loin des sentiers battus en ce genre, sur un patron tout à fait nouveau, en fait un film attachant, dont les pointes d'humour ne sont pas bannies.

Suivant la température, les soirées auront lieu soit dans la salle, soit en plein air.

Conseil d'hygiène

Les affections des voies respiratoires reçoivent souvent de la chaleur un véritable coup de fouet. C'est ainsi qu'en été beaucoup d'asthmatiques voient leurs accès augmenter de fréquence et d'intensité. Aussi leur recommandons-nous la Poudre Louis Legras, qui réussit à coup sur : elle soulage instantanément et guérit progressivement l'asthme, le catarrhe, l'oppression et les quintes de toux de bronchites chroniques. Prix de la boîte 6 fr. 15 (impôt compris) dans toutes les pharmacies.

ETAT-CIVIL

du 1er au 8 Juillet

NAISSANCES

Brighitte Marie Marguerite Michel d'Annoville, les Coudoulets. — Jean Henri Maurice Rippert, Bourg-Reynaud.

DÉCÈS

MARIAGES

PUBLICATION DE MARIAGES

Néant.

© VILLE DE SISTERON

CITE DE SAINT-AUBAN

FÊTES

des 17 et 18 JUILLET 1938

SAMEDI 16 JUILLET

à 21 heures : Ouverture du Bal.

DIMANCHE 17 JUILLET

à 9 heures 30 : Grand Concours de Boules, 1er prix : 350 francs plus la moitié des mises ; 2e prix : 125 francs plus le quart des mises ; 3e prix : 25 francs plus le quart des mises. Les mises sont fixées à 15 frs par équipe. Les inscriptions sont reçues à l'Hôtel Villiard. Lancement du but à 10 heures 30. Les parties continueront le dimanche suivant.

Concours de Consolation ; 1er prix 100 francs et la moitié des mises ; 2e prix : 50 francs et le quart des mises 3e prix : le quart des mises. Inscriptions et tirage au sort dès les premières parties terminées.

De 11 h. à 12 h. 30 : Concert sur la terrasse de l'Hôtel ;

De 11 h. à 12 h. : Jeux Divers pour les enfants (ciseaux, poële, concours de grimaces, etc...) ;

à 16 h. 30 : Grand Concert donné par l'Harmonie de Saint-Auban sous la direction de son chef M. Baillet ;

à 18 h. : Bal apéritif ;

à 21 h. : Grand Bal de nuit.

LUNDI 18 JUILLET

à 8 heures 30 : Concours de Pied-Tanque ; 1er prix : 75 francs plus la moitié des mises ; 2e prix : 25 francs plus le quart des mises ; 3e prix : le quart des mises.

à 10 heures : Course Pédestre (réservée aux membres actifs de l'U. S. C. A. S. A.) 1er prix : 50 francs ; 2e prix : 30 francs ; 3e prix : 20 francs.

à 11 heures : Concert à la salle des fêtes ;

à 14 heures : Course Cycliste réservée aux débutants de Château-Arnoux-Saint-Auban (3 tours du circuit) 1er prix : 50 francs ; 2e prix: 30 francs ; 3e prix : 20 francs.

à 14 heures 30 : Ve Grand Prix Cycliste couru sous le règlement de l'U. V. F. (100 kilomètres autour de la Cité) ; 1er prix : 500 francs ; 2e prix : 250 francs ; 3e prix : 150 francs ; 4e prix : 100 francs ; 5e prix : 50 franc.

Au premier bas-alpin : 50 francs.

Au premier de la commune de Château-Arnoux : 50 francs.

Nombreuses primes attribuées au cours de la course.

à 18 heures : Bal Apéritif ;

Concours de Tir et de Pointage réservés au Comité.

à 21 h. : Grand Bal de nuit.

Les bals des 17 et 18 seront tenus par l'orchestre Isoard d'Aix-en-Provence (9 exécutants).

La buvette sera tenue par M. Heyriès.

Les jets de serpentins et liquides parfumés sont interdits.

Le Comité décline toute responsabilité en cas d'accidents qui pourraient se produire au cours des fêtes.

LE COMITE.
Le Maire, PALENA.

COMMUNE DE VALERNES

Fête Patronale

des 17 et 18 JUILLET 1938

DIMANCHE 17 JUILLET

à 15 heures : Tir à la Cible, 50 frs de prix ;

à 16 heures : Jeux Divers pour enfants, jeunes gens et jeunes filles;

Pendant toute la soirée : Grand Bal avec le « Mélodia-Jazz » (Direction Ailhaud) ;

à 21 heures : Brillant Feu d'Artifice.

LUNDI 18 JUILLET

à 9 heures : Concours de Boules 1er prix : 150 francs plus la moitié des mises ; 2e prix : 50 francs plus l'autre moitié des mises fixées à 9 francs par équipe de 3 joueurs ;

Concours de Pied-Tanque, 1er prix 40 francs et les mises fixées à 6 frs par équipe de 3 joueurs ;

Dans l'après-midi : Concours de Belotte, 20 francs de prix à chaque café ;

à 21 heures 30 : Concours de Chant, prix : une bouteille de champagne.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident.

Le Maire, PARRAUD.

Etudes de Mes TARTANSON et CHARLES-ALFRED, Avoués à DIGNE et de Mes BUES et ESMIEU, Notaires à SISTERON

VENTE
sur surenchère après licitation

Domaine Rural à Sisteron

Adjudication à Sisteron le 23 Juillet 1938

Le Samedi VINGT TROIS JUILLET mil neuf cent trente huit à quatorze heures trente, à SISTERON, en l'étude de Me BUES, Notaire, pardevant Mes BUES et ESMIEU, Notaires, il sera procédé à la Vente aux Enchères Publiques — les étrangers admis — des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de feu Monsieur REYNAUD Louis Marius, décédé à SISTERON le seize Septembre mil neuf cent trente sept.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Civil de Digne, le neuf Février mil neuf cent trente huit, enregistré, sur la poursuite de Monsieur REYNAUD Albert Louis Edouard, journalier, demeurant et domicilié à SISTERON, ayant Me TARTANSON pour avoué constitué, contre :

Demoiselle REYNAUD Reine Marie Virginie, comptable, demeurant et domiciliée à SISTERON,

Dame GIRARD Mireille Victorine Jeanne, Veuve non remariée de Monsieur Albert René Jean REYNAUD, demeurant et domicilié à SISTERON, prise tant en propre que comme Mère et tutrice légale de ses enfants mineurs

a) Marguerite Renée Simone REYNAUD, née à SISTERON le vingt trois Septembre mil neuf cent vingt six

b) Georgette Marie Rose REYNAUD, née à SISTERON le treize Janvier mil neuf cent vingt huit, défenderesses ayant Me CHARLES ALFRED pour avoué constitué,

Et en présence ou lui dûment appelé de Monsieur Denis VIGNET, subrogé-tuteur desdites mineures, demeurant et domicilié à SISTERON.

Les immeubles dont s'agit ont été exposés aux Enchères le onze Juin mil neuf cent trente huit, pardevant Mes BUES et ESMIEU, Notaires à SISTERON et adjugés pour le prix de quarante cinq mille deux cents francs à Monsieur Gabriel Gustave IMBERT, négociant à SISTERON,

Mais par acte reçu au Greffe du Tribunal Civil de Digne, le dix huit Juin mil neuf cent trente huit, sous la constitution de Me TARTANSON, Avoué, Monsieur REYNAUD Albert Louis Edouard, propriétaire, demeurant à SISTERON, a déclaré surenchérir d'un sixième outre les charges, ledit prix d'adjudication.

Cette surenchère, régulièrement dénoncée, a été validée par jugement du Tribunal Civil de Digne du vingt neuf Juin mil neuf cent trente huit.

Désignation des Biens

Les immeubles à vendre se composent du Domaine Rural ci-après désigné :

UN DOMAINE RURAL

situé sur le territoire de la commune de SISTERON, quartier de Soleihet ou Thor d'Entraix, connu sous le nom de « CHATEAU D'ENTRAIX », composé de bâtiments d'habitation et d'exploitation et de diverses parcelles tant attenantes que séparées, le tout paraissant cadastré sur le plan de la Commune de SISTERON au lieu dit « Chantereine » sous les numéros 491 P, 498 P, 499 P, 500 P, 501 P, 502, 503, 504, 505, 506, 518 P, de la section A pour une contenance totale d'environ neuf hectares quatre vingt six ares soixante dix neuf centiares, avec et y compris les immeubles par destination en dépendant et ci-après détaillés, savoir : une tondeuse à cheval avec lames écorpête » ; deux grilles rondes à vannées ; une lampe d'écurie « Temner ; un rateau à cheval marque « Deering » ; deux rouleaux à fouler le blé avec leur monture ; cinq buses en ciment d'un mètre de long et vingt centimètres de diamètre intérieur ; cinquante huit buses en ciment de un mètre de long et dix centimètres de diamètre intérieur ; une herse triangulaire ; une charrette complète à train large avec ses ridelles ; un tombereau ; une voiture jardinière ; deux vieilles charrues hors d'usage ; une charrue type Brabant à double versoir ; une meule à aiguiser ; un harnais complet de voiture ; deux harnais de labour comprenant colliers et brides ; deux colliers de charrette ; une bride ; une selle de charrette avec ses accessoires ; un lot d'outils aratoires ; un passe-partout ; trois scies, une faux, le tout en mauvais état ; une échelle ; un ratelier simple ; deux fûts de dix hectolitres chacun ; deux bennes ; six barriques vides en mauvais état ; un tonneau de sept hectolitres, une barrique en mauvais état ; une herse canadienne à huit dents ; une brouette ; une herse triangulaire ordinaire ; une charrue américaine ; une meule pour lames de faucheuse et sa monture; une chaudière à cuire en mauvais état ; trente neuf vitrages pour jardin potager ; environ deux mille six cents kilogs de paille emballée; environ mille six cents kilogs de luzerne et de fourrage et environ deux mille cinq cents kilogs de fourrages divers.

Tel que ledit domaine se comporte, s'étend et se poursuit avec toutes ses attenances et dépendances, droits et facultés y attachés, sans aucune exception ni réserve, étant observé que la désignation cadastrale ci-dessus indiquée n'est qu'indicative et non limitative, les immeubles à vendre devant comprendre tous ceux dépendant de la succession de Monsieur Louis Marius REYNAUD, situés sur le territoire de la commune de SISTERON au quartier de Soleihet ou Thor d'Entraix.

Observation

LA MAJEURE PARTIE DU DOMAINE A VENDRE EST ARROSABLE soit par l'eau d'une source située sur ledit domaine, soit par l'eau provenant du canal d'arrosage de Ventavon.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente dudit domaine est déposé chez Mes BUES et ESMIEU, Notaires à SISTERON,

MISE A PRIX

En conséquence, l'immeuble ci-dessus décrit sera mis en vente en un seul lot, sur la Mise à Prix de Cinquante Deux Mille Sept Cent Trente Trois Francs Trente Cinq ci . . . . . .

52.733 fr. 35

S'adresser pour tous renseignements, aux Notaires commis pour procéder à la vente, Mes BUES et ESMIEU, à SISTERON.

Fait à DIGNE le deux Juillet mil neuf cent trente huit.

L'Avoué poursuivant,
Ch. TARTANSON.

République Française

Département des Basses-Alpes

2me Division — 1er Bureau

ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Commune de PEIPIN

Projet d'adduction d'eau potable au hameau des Bons-Enfants

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Le Préfet du Département des Basses-Alpes,

Vu la décision, en date du vingt deux Juin mil neuf cent trente huit par laquelle Monsieur le Ministre de l'Agriculture demande que le projet relatif à l'adduction d'eau potable au hameau des Bons-Enfants (Commune de PEIPIN) soit déclaré d'utilité publique ;

Vu le projet des travaux à exécuter;

Vu les décrets-lois des huit Août et trente Octobre mil neuf cent trente cinq sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret du deux Mai mil neuf cent trente six, qui a réglé les formes de cette enquête pour les travaux d'intérêt purement communal ;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Le projet ci-dessus visé sera soumis à une enquête dans les formes déterminées par le décret du deux Mai mil neuf cent trente six, en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux.

En conséquence, le présent arrêté sera publié dans la commune par voie d'affiches et tous autres procédés en usage. Ces mesures de publicité seront complétées par l'insertion intégrale du présent arrêté dans l'un des journaux publiés dans l'arrondissement ou, s'il n'en existe aucun, dans l'un des journaux du département (article trente deux du décret du deux Mai mil neuf cent trente six).

Puis, après ces diverses publications et à la date fixée ci-dessous, l'avant-projet et les pièces à l'appui seront déposés à la Mairie de la commune de PEIPIN pendant dix jours pleins et consécutifs, du Lundi onze Juillet au Mercredi vingt Juillet mil neuf cent trente huit inclus et de huit heures à douze heures et de quatorze heures à dix huit heures, pour que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur recevra à la Mairie de PEIPIN, pendant trois jours consécutifs, les vingt et un, vingt deux et vingt trois Juillet mil neuf cent trente huit, de huit heures à dix huit heures, les déclarations des habitants et des intéressés sur l'utilité publique des travaux projetés.

Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités :

a) Par un certificat du maire, qui devra constater, non seulement les mesures de publicité effectuées et le jour où le présent arrêté a été affiché, mais encore de quelle date à quelle date, de quelle heure à quelle heure les pièces du projet ont été mises à la disposition du public ;

b) Par la production, à la charge du Maire, d'un exemplaire, certifié conforme par le gérant, du numéro du Journal contenant intégralement le présent arrêté.

ARTICLE 2. — Après avoir clos et signé le registre des déclarations, visé et signé toutes les pièces de l'instruction qui auront servi de base à l'enquête, le commissaire-enquêteur les remettra immédiatement au Maire. Il y joindra son avis motivé, tant sur l'utilité de l'entreprise que sur les diverses questions qui peuvent être posées par l'administration.

Le Conseil Municipal délibèrera de nouveau si le registre d'enquête contient des déclarations contraires à l'adoption du projet, ou si l'avis du commissaire-enquêteur y est opposé. Dans sa délibération le Conseil municipal devra discuter les observations ou objections faites à l'égard du projet et émettra son avis.

Le procès-verbal de cette délibération le certificat du Maire susvisé, le numéro du Journal contenant le présent arrêté, l'avant-projet des travaux, le registre des déclarations et autres pièces de l'enquête seront ensuite adressés par le Maire au Sous-Préfet avec son avis motivé.

ARTICLE 3. — Monsieur RAVOUX Gaston, sous-chef de gare en retraite, à PEIPIN, est nommé commissaire-enquêteur et procèdera, en cette qualité, conformément aux dispositions ci-dessus prescrites.

ARTICLE 4. — Messieurs le Secrétaire Général de la Préfecture, le Maire de Peipin et le commissaire-enquêteur, sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, la notification et l'exécution du présent arrêté.

Fait à Digne, le six Juillet mil neuf cent trente huit.

Le Préfet des Basses-Alpes,
E. BABILLOT.

Etude de Me Guillaume BUES
Notaire à SISTERON.

PURGE
d'Hypotèques Légales

Il résulte d'un acte aux minutes de Me Guillaume BUES, Notaire à SISTERON, du douze Avril mil neuf cent trente huit, enregistré et transcrit, que la Commune de CHATEAU-ARNOUX, ayant agi tant pour son compte personnel que pour celui de l'Etat Français, a acquis de Monsieur Antoine Pierre Jean SIAUD, Propriétaire et Négociant, demeurant à CHATEAU-ARNOUX, les terrains et bâtiments qui se trouvent à l'intérieur de la courbe formée par la route nationale no 85 à l'entrée Sud du Village de CHATEAU-ARNOUX, nécessaires pour la rectification de ladite courbe et dont résultera l'agrandissement de la place publique communale.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix de Deux Cent Soixante Mille Francs, pris en charge par l'Etat Français à concurrence de Cent Trois Mille Huit Cent Quarante Quatre Francs Soixante dix centimes, le solde, soit la somme de Cent Cinquante Six Mille Cent Cinquante Cinq Francs Dix centimes, demeurant à la charge du budget communal de CHATEAU-ARNOUX.

Copie collationnée dudit acte a été déposée au greffe du Tribunal Civil de Première Instance de DIGNE, le dix sept Juin mil neuf cent trente huit et l'acte de ce dépôt dressé par le greffier dudit Tribunal a été signifié :

1) à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Civil de DIGNE.

2) à Madame Marie Alphonsine Alexandrine SIAUD, sans profession, épouse de Monsieur Antoine Pierre Jean SIAUD, ci-dessus nommé, avec lequel elle demeure à CHATEAU-ARNOUX.

3) et audit Monsieur Antoine Pierre Jean SIAUD.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale non inscrite.

Signé : BUES, notaire.

© VILLE DE SISTERON

C'est ce qu'on verrait s'il prenait fantaisie aux **2.000.000 gagnants** de se diriger tous ensemble vers le Pavillon de Flore, après le tirage **d'une seule tranche** de la

LOTERIE NATIONALE

Tentez donc votre chance!

Banque Nationale
pour le Commerce et l'Industrie

Soc. Anon. au Capital de 140.000.000 entièrement versés
SIÈGE SOCIAL : 16, Boulevard des Italiens, PARIS
R. C. Seine 251.988 B

Anciennement "Banque des Alpes"

Succursale à GAP
12, Rue Carnot
Tél. 0.15 et 197

Agence à SISTERON
Rue de Provence — Téléphone 28.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
PAIEMENT DE COUPONS FRANÇAIS ET ETRANGERS
SOUSCRIPTION SANS FRAIS AUX EMISSIONS
LOCATION DE COFFRES-FORTS
800 Succursales, Agences, Bureaux en FRANCE

Vous trouverez à l'

IMPRIMERIE-PAPETERIE-LIBRAIRIE

M. Pascal-Lieutier

25, Rue Droite — SISTERON — Tél. 1.48

ous les Imprimés
ous les Timbres en Caoutchouc
ous les Livres
outes les Fournitures Scolaires

Fonctionnaires, Agents des Services Publics, en activité ou en retraite, assurez vos véhicules à moteur à « La garantie Mutuelle des Fonctionnaires et Employés de l'Etat et des Services Publics », entreprise privée régie par le décret-loi du 8 Août 1935.

Renseignements: F. Jauffret-Veyan 17, Boulevard Dubouchage, Nice. L'été aux Mées et à Riez.

Contes et Légendes de nos Alpes

par Emile ROUX-PARASSAC de Sisteron

Préface d'Abel BONNARD de l'Académie Française

C'est un beau livre, avec des pages savoureuses, d'autres intructives sur Sisteron et sur notre région.

Un beau volume de 300 pages.

—«»— prix : 15 frs. franco 17 frs. en vente à la Librairie Lieutier.

Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON

P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20
Sisteron, station :

Café du Commerce, Télép. 61.

Bureau à Digne : *Café des Sports Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86

Sisteron (départ)	6 h. 45	13 h. 00
Peipin (gare)	6 h. 53	13 h. 08
Volonne	7 h. 03	13 h. 18
Château-Arnoux	7 h. 08	13 h. 22
Malijai	7 h. 20	13 h. 35
Les Grillons-M.	7 h. 30	13 h. 45
Digne (arrivée)	7 h. 45	14 h. 00
Digne (départ)	9 h. 00	17 h. 00
Les Grillons-M.	9 h. 15	17 h. 15
Malijai	9 h. 25	17 h. 25
Château-Arnoux	9 h. 37	17 h. 37
Volonne	9 h. 42	17 h. 42
Peipin (gare)	9 h. 52	17 h. 52
Sisteron (arrivée)	10 h. 00	18 h. 0o

Le départ de Sisteron de 6 h. 45 assure la correspondance à Malijai, avec le car pour Avignon par Cavaillon.

FEMMES qui SOUFFREZ

de Maladies intérieures, Métrite, Fibrome, Hémorragies, Suites de Couches, Ovarites, Tumeurs, Pertes blanches,

Reprenez courage

car il existe un remède incomparable, qui a sauvé des milliers de malheureuses condamnées à un martyre perpétuel, un remède simple et facile, uniquement composé de plantes. C'est la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Femmes qui souffrez, auriez-vous essayé tous les traitements sans résultat, que vous n'avez pas le droit de désespérer, et vous devez, sans plus tarder, faire une cure avec la

JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

LA JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY C'EST LE SALUT DE LA FEMME

Femmes qui souffrez de Règles irrégulières, accompagnées de douleurs dans le ventre et les reins ; de Migraines, de Maux d'Estomac, de Constipation, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes, etc. ;

Vous qui craignez la Congestion, les *Chaleurs, Vapeurs*, Etourdissements et tous les accidents du *Retour d'Age*, faites usage de la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, Elle vous sauvera sûrement.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

M.15

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature

Mag Dumontier

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

VIEUX JOURNAUX A VENDRE
S'adresser à l'Imprimerie Lieutier, Sisteron.

Que vous tiriez de la Terre profits ou agréments, vous êtes défendu et conseillé par

L'AGRICULTURE NOUVELLE

Ses fameux articles de défense paysanne font autorité depuis cinquante ans

SES PETITS CONSEILS (Réponses à nos lecteurs) vous tirent d'embarras

SES PETITES ANNONCES font vendre ou trouver tout ce que l'on veut

Vous avez besoin de

L'AGRICULTURE NOUVELLE

un peu chaque jour

Voir, dans le numéro de cette semaine, la liste des primes intéressantes offertes aux abonnés pendant quelques jours seulement.

Abonnements : FRANCE ET COLONIES, 26 francs par an
16, rue d'Enghien, PARIS

En vente partout :
LE NUMERO : 60 CENTIMES

Envoi franco d'un spécimen contre 0.60 en timbres

SYPHILIS Guérison assurée par le **TRÉPARGYL** seule méthode interne et rectale supprimant toutes piqûres. La boîte : **39f.60.** Le traitement complet : **118** fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut **Labo. LACROIX**, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

REGLES douloureuses, interrompues, retardées et toutes suppressions pathologiques des époques, rétablies certainement par le **LYROL**, seule méthode interne et vaginale. La boîte : **39f.60.** Cure compl. **118** fr. *Toutes Phies* ou à défaut **Labo. LACROIX**, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

IMPUISSANCE guérie à tout âge et sans danger par **UGYL**. Traitement sérieux, le seul de ce genre prescrit par le Corps médical. Le flacon **39f.60.** Le trait^t complet **118** fr. *Toutes Phies*, ou à défaut **Labo. LACROIX**, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

BLENNORRAGIE Écoulements, Filaments, Rétrécissements, Prostatite. — Guérison définitive par **UGEOL**, seule méthode interne et prostatique supprimant toutes interventions douloureuses et dangereuses. La boîte : **39f.60.** Le traitement complet : **118** fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut **Labo. LACROIX**, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

En vente à la Librairie LIEUTIER

Service Régulier
Sisteron - Digne - Nice

HORAIRE :

Sisteron	(*Départ*)	7 h 15	Nice	(*Départ*)	12 h
Digne		8 h	Antibes		12 h 30
Saint-André		9 h	Cannes		13 h
Castellane		9 h 30	Grasse		13 h 30
Saint-Vallier		11 h 15	Saint-Vallier		13 h 45
Grasse		11 h 30	Castellane		15 h 30
Cannes		12 h	Saint-André		16 h
Antibes		12 h 15	Digne		17 h 15
Nice	(*Arrivée*)	12 h 45	Sisteron	(*Arrivée*)	18 h

Correspondance pour : VEYNES, GAP, BRIANÇON

Départ de Sisteron :
Bureau de Taxis, J. GALVEZ, 12, Rue de Provence — Téléphone 2
Départ de Nice : Gare Municipale d'Autobus.

Si vous voulez des pâtes alimentaires garanties pûres semoules de blés dûrs vous donnant satisfaction au point de vue goût et profit à la cuisson essayez

Les PATES DONZION

En vente dans les bonnes épiceries de la ville.

Sisteron - Journal

est en vente

à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière ;

à AIX, chez M. BERNARD, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau

et au Bureau du Journal, à — — SISTERON — —

Pour vendre ou acheter

FONDS DE COMMERCE
IMMEUBLES - VILLAS
PROPRIÉTÉS - TERRAINS ETC.

S'adresser en confiance à l'AGENCE GENERALE des ALPES
R. GIRARD
53, Rue Carnot — GAP
Téléphone 1.10

COMMERÇANTS INDUSTRIELS

pour remédier à la crise faites de la publicité dans

SISTERON-JOURNAL

Société Générale

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France

Société Anonyme Fondée en 1864 — Capital : 625 Millions

BUREAU DE SISTERON

Jours de Marchés et Foires

Toutes opérations de Banque et de Bourse
— *Avances aux Eleveurs* —

R. C. SEINE 64.462

L'Imprimeur-Gérant : M. PASCAL-LIEUTIER, 25, Rue Droite, SISTERON.

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire :

© VILLE DE SISTERON